

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 23 MAI 2025

DELIBERATION N°CP2025-05/9/35 DOSSIER N°6913	PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS, DITES...23!" - AVENANT A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE
---------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Jérémie SAUTY, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Laurent DAULNY à Hélène FAIVRE
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Jean-Jacques LOZACH à Marinette JOUANNETAUD
Guy MARSALÉIX à Marie-Christine BUNLON
Isabelle PENICAUD à Thierry BOURGUIGNON
Hélène PILAT à Delphine CHARTRAIN
Valérie SIMONET à Patrice MORANCAIS
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : Mme Laurence CHEVREUX

OBJET : PLAN DEPARTEMENTAL D'ATTRACTIVITE SANTE "AVEC NOUS, DITES...23!" - AVENANT A UN CONTRAT D'ENGAGEMENT RECIPROQUE



La COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2020-02/2/22 du 7 février 2020 adoptant le plan d'accompagnement à l'installation et à l'exercice de professionnels de santé ;
VU la délibération de la Commission permanente n°CP2022-09/9/53 du 30 septembre 2022 accordant les aides liées aux études médicales ;*

VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024 approuvant le plan d'action et le nouveau règlement d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » qui se substitue au plan Santé « Dites 23... ! » ;
VU la délibération de l'Assemblée départementale n°CD2025-03/3/12 du 07 mars 2025 approuvant les ajustements et les modifications du guide des aides et adoptant les conventions attributives d'aides du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites 23... ! » ;
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2025-05/9/35 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Décide :

- d'approuver les modifications apportées au contrat d'engagement réciproque au titre de la bourse d'études accordée lors de la commission permanente du 30/09/2022, relatives aux conditions d'engagement du Bénéficiaire afin qu'il puisse bénéficier des conditions du nouveau Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites... 23 ! » adopté par la délibération n°CD2024-10/3/1 du 11 octobre 2024, notamment pour l'article 3 du dit contrat, concernant les conditions d'engagement du bénéficiaire et les délais de son installation ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental ou son représentant à signer l'avenant au contrat d'engagement réciproque lié à la bourse d'études, ci-annexé, dans le cadre du Plan Départemental d'Attractivité Santé « Avec nous, dites.. 23 ! » ;

Une annexe confidentielle est jointe à la présente délibération.

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET